

Station d'épuration : le point avec Nature Midi-Pyrénées

Environnement



Le site retenu qui pose problème, le long de la D4./Photo DDM,G.B.

«Nature Midi-Pyrénées» (NMP) apporte son avis et ses préconisations sur le projet de construction d'une station d'épuration aux portes de la Réserve naturelle régionale (RNR) «Confluence Garonne-Ariège» pour le respect du patrimoine naturel et l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

«Depuis 2012, en lien avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la DDT et le conseil départemental, la commune de Portet-sur-Garonne projette une nouvelle station d'épuration. Le SICOVAL s'associe au projet pour le compte des communes limitrophes de Vieille-Toulouse, Lacroix-Falgarde et Aureville, portant la station à 25 000 équivalents habitants.

Bien que dans un secteur riche et sensible d'un point de vue écologique, ce projet est de nature à améliorer la qualité des rejets dans l'Ariège et dans la Garonne et la qualité des eaux de ces cours d'eau, sources de la biodiversité exceptionnelle de la confluence. Les stations existantes datent des années 1960 pour celles de Portet et sont trop vétustes et/ou sous-calibrées atteignant comme à Lacroix-Falgarde, les limites acceptables de qualité et de quantité des rejets. Dès le début des réflexions, NMP, gestionnaire de la RNR, soumet son avis et ses préconisations afin d'éviter, de réduire ou de compenser tout impact sur le patrimoine remarquable de la Réserve naturelle. Ainsi le premier site d'implantation prévu a été déplacé au-delà du périmètre classé en RNR.

En 2016, des études techniques ont été lancées par le SIVOM de la Saudrune, en charge de la construction et de l'exploitation de la future station. NMP a été consultée et les deux sites retenus en rive droite de la Garonne, sur la commune de Portet, lui ont été présentés, ainsi que les modalités de transfert (canalisation) et de travaux. Plusieurs préconisations ont à nouveau été formulées par l'association afin de prendre en compte au mieux les enjeux écologiques. Nature Midi-Pyrénées entend poursuivre cette collaboration avec le SIVOM afin d'accompagner la définition du projet, certes nécessaire pour le développement des communes riveraines, mais aussi exemplaire pour respecter et améliorer notre patrimoine naturel et notre cadre de vie, au cœur du territoire de la RNR.»

G. B.